

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2024.26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 AVRIL 2024

Nombre de conseillers :

| | |
|----------------|----|
| En exercice : | 27 |
| Absent : | 02 |
| Présents : | 22 |
| Procurations : | 03 |
| Votants : | 25 |

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE le DIX HUIT, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'AVRIL, sous la présidence de M. Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

Présent(e)s : Michel CEYSSON – Françoise CHASSON -- Marie EL FARKH – Vincent MOUNIER - Brigitte SOUCHE --Francoise VOLLE – Patrick ARCHIMBAUD -- Eric JOURET – Nicole TOGNETTY – Robert LACROTTE – Peggy BROC – Aurélien ROUSSET – Marjorie LAJOIE – Franck REVEL – Mélody FERRERO – Claudia BRET -- Irène GALIBERT – André SAUZON – Martine BUREL – Michel ESCHALIER– René MONTREDON – Christine GIBAUD

Procurations : Laurent LEWANDOWSKI à Patrick ARCHIMBAUD - Anne VENTALON à Michel CEYSSON - Francis CLUTIER à Brigitte SOUCHE

Absents : Laurent TOUZET – Laurent FAURE - **Secrétaire de séance :** Françoise CHASSON

Administration générale : Présentation du Rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) – Communication

Monsieur le Maire expose que la chambre régionale des comptes (CRC) Auvergne-Rhône-Alpes a procédé à l'examen des comptes et de la gestion de la Commune de Vals-les-Bains sur la période 2018 à 2022.

Lors de sa séance du 16 janvier 2024, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au Maire pour être communiquées à l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 19 avril 2024

Le Maire

Michel CEYSSON



« Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture de Largentière le 19 avril 2024
et de sa publication à la même date »